

## Cadre général

- **Objectif** : acquérir de nouvelles compétences et de mettre en pratique des connaissances théoriques
- **Public** : Tous publics en formation
- **Forme du contrat** : convention de stage
- **Durée du stage** : Maximum 6 mois dans une année d'enseignement
- **Statut** : Etudiant
- **Temps de travail** : 35 heures par semaine
- **Rémunération** : Une gratification est obligatoire au-delà de 2 mois de stage, elle doit être au minimum de 30% du SMIC en fonction du temps de présence (12,5% du plafond de la sécurité sociale). Si la rémunération du stagiaire dépasse ce niveau minimum, l'entreprise devra établir une fiche de paie.
- **Sécurité sociale** : L'étudiant est soit sous le régime de sécurité sociale de ses parents soit inscrit à la Sécurité Sociale étudiante.
- **Poursuite d'études** : Tout à fait possible

## Les avantages

Pour l'alternant-e-	Pour l'entreprise
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au-delà de 2 mois il y a une gratification</li> <li>- Acquisition de compétences et mise en pratique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si contrat de moins de 2 mois, aucun coût</li> <li>- Exonération de charges sociales</li> </ul>

## Les inconvénients

Pour l'alternant-e-	Pour l'entreprise
<ul style="list-style-type: none"><li>- Si la formation a un coût, le financement reste à la charge de l'étudiant</li><li>- Difficulté d'intégration dans une équipe sur une courte période</li><li>- Difficulté pour trouver une entreprise accueillante</li><li>- Avoir des objectifs qui répondent au référentiel du diplôme</li><li>- Avoir assez de matière pour la rédaction de son mémoire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Activité courte à confier à l'alternant, projet de faible importance</li></ul>

Mise à jour 14 novembre 2016